





# CHAPITRE 6

---

Transition en temps  
de crise : finances  
et emploi

« Comment peut-on manquer d'argent pour... sauver la planète ? Manquer de poissons, de pétrole, de minerais... c'est possible, puisque ces ressources sont détruites dans nos processus de production et de consommation. Mais l'argent se crée *ex nihilo*, par un simple jeu d'écriture. »

Alain Grandjean, économiste

La crise économique mondiale déclenchée fin 2007 a mis à jour les défaillances d'une économie déréglementée. Tous les gouvernements sans exception ont reconnu l'échec des politiques favorisant la finance au détriment de l'économie réelle, car elles accroissent les inégalités sociales et renforcent la dégradation de l'environnement. Mais l'inertie est forte, et cette crise sans précédent depuis la Grande Dépression des années 1930 tétanise les gouvernements qui font face à une montée rapide du chômage et à des difficultés de financement, et repousse les initiatives écologiques à plus tard... lorsque la croissance sera revenue. Mais la croissance reviendra-t-elle ? Comme le soutiennent de plus en plus d'économistes, elle sera freinée par l'épuisement des ressources et du potentiel naturel. Dans ce contexte, il est parfaitement imaginable – et souhaitable – de profiter de la crise pour mettre en œuvre des réformes économiques au service des humains et de la biosphère. Il ne s'agit de se priver de la finance, mais de l'orienter au service du financement et de l'investissement dans des activités qui font sens d'un point de vue social et écologique. Ces réformes ont un coût. Tout d'abord, celui de l'investissement dans de nouvelles activités, dans l'adaptation des processus et des techniques, dans la recherche et dans la restauration des écosystèmes. Mais il faudra aussi prendre en compte le coût nécessaire pour supporter les externalités depuis longtemps non endossées et supportées par la société dans son ensemble. Nous verrons donc dans ce chapitre quels peuvent être les moyens de dégager des financements pour la transition écologique de l'économie, tout en envisageant les effets potentiels de la transition écologique sur l'emploi.

## DE LA CRISE DES SUBPRIMES À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

La crise économique commencée fin 2007 a débouché sur l'accroissement de la dette des États et la hausse dramatique du chômage. Dans ce contexte, la question de l'emploi, et plus généralement la question sociale, a focalisé les esprits alors qu'un début de consensus s'élaborait au niveau international en faveur de l'environnement. L'approfondissement de la crise économique et sociale apparaît

ainsi de plus en plus comme un obstacle mental à la transition écologique, ce d'autant que peu osent remettre en cause l'idée de la croissance, qui a quitté les pays de l'OCDE et qui est attendue par la plupart des économistes pour faire repartir les créations d'emplois. Selon cette vision, l'écologie est désormais considérée comme anti-emploi et antisociale. L'idée s'est peu à peu imposée parmi les décideurs qu'il faudrait d'abord résoudre la crise économique et sociale avant d'attaquer la crise écologique, une fois la croissance revenue et les moyens dégagés par celle-ci.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue qu'il est très difficile d'articuler la résolution des crises sociales et écologiques en raison de temporalités très différentes. La crise sociale appelle des réponses très urgentes qui peuvent donner des résultats assez rapides : augmentation de la dépense publique et des revenus de transfert, notamment. **La lutte contre la crise écologique, au contraire, s'inscrit dans une temporalité longue**, intergénérationnelle, bien au-delà des agendas politiques. Les effets positifs des mesures à prendre contre la crise climatique et la crise de la biodiversité ne seront que progressifs, s'étalant sur des décennies, mais demandent que des décisions soient prises maintenant. Il faut donc conjuguer ces deux temporalités pour sortir de la crise globale. Pour l'entrepreneur, ce discours est parfois inaudible : dans son quotidien, c'est la rentabilité qui compte, peu importent les convictions qui lui sont propres. Il est donc indispensable de prévoir des transitions progressives pour les entreprises.

Ces transitions sont pourtant indispensables. **L'économie mondiale a commencé à pâtir de la raréfaction de nombre de ressources**, qui a alimenté jusqu'en 2008 des bulles spéculatives, notamment sur les marchés des matières premières. La crise économique est ainsi liée à la crise écologique. Il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de revenir sur le déclenchement de la crise qui s'est ouverte fin 2007, car celui-ci est en partie lié à la hausse du prix du pétrole.

Les crédits *subprime* étaient en effet massivement détenus par des ménages de travailleurs américains pauvres et modestes. **Ceux-ci se sont retrouvés dans une situation financière intenable** : alors que les revenus du travail ont stagné, ils ont dû faire face à la fois à des mensualités élevées et à un accroissement très sensible de leur note de carburants, puisque le prix du pétrole a beaucoup augmenté jusqu'en 2008. Ils ont donc rogné sur toute une série de dépenses, chauffage en tête, avant de se rendre compte qu'ils ne pourraient, dans un grand

nombre de cas, continuer à honorer leurs mensualités de remboursement. Une partie des prêts n'a donc pas pu être remboursée, ce qui a contribué à déclencher la panique financière qui a conduit, notamment, à la chute de la banque Lehman Brothers. La crise financière qui s'est ouverte au niveau mondial s'est par la suite transmise à l'économie réelle en raison du tarissement brutal du crédit.

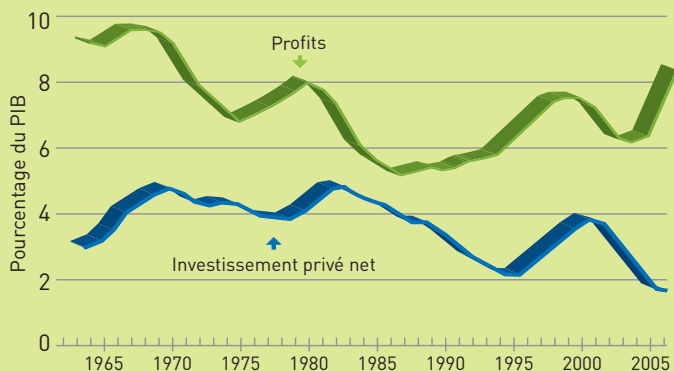
Par-delà la crise financière, le mouvement déclenché par la crise des *subprimes* révèle une crise économique assez classique : une **insuffisance de la demande globale**. Durant les années 1990 et 2000, la dépense des classes modestes et moyennes a été soutenue par le crédit privé, en particulier aux États-Unis, car leurs revenus ont stagné ou diminué dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales. Lors de la crise des *subprimes*, il s'est avéré qu'une part de ces crédits privés était irrécouvrable. Après l'assèchement partiel du crédit, la demande issue des classes modestes et moyennes, qui sont les plus nombreuses, s'est réduite, ce qui renforcé la crise de surproduction. La permanence de l'atonie de la demande mondiale a débouché sur un ralentissement mondial de la croissance et sur une hausse du chômage qui, dans la plupart des pays industrialisés, accroît encore davantage les inégalités sociales et alimente les menaces de récession. À ce déficit de demande privée s'ajoute en Europe le déficit de demande publique lié aux politiques d'austérité. En Europe, les réductions d'impôts des années 1990 et 2000 avaient en effet conduit à un endettement progressif des États. Celui-ci s'est accru à partir de 2008 en raison de la baisse des recettes fiscales cette fois due à la crise économique. Dans la zone euro, les marchés ont de plus attaqué les États dont la dette était jugée la plus fragile en leur imposant des taux d'intérêt qui ont alimenté la spirale de l'endettement. Les solutions de solidarité européenne *a minima* (FESF, MES) n'ont pas suffi à renverser la tendance. Jusqu'en 2012, les pays les plus en difficulté ont subi au contraire à la fois la pression des marchés et les mécanismes de rigueur budgétaires qui les plongent dans une récession durable.

Pour sortir de cette crise, des solutions ont été proposées successivement par les économistes depuis 2008, mais restent très délicates à appliquer par les gouvernements sous la pression des lobbies financiers. Selon Jean-Marie Harribey, « *il faut interdire les marchés de gré à gré, les ventes à découvert, les produits dérivés et tous les produits financiers qui alimentent la spéculation, et renforcer les réglementations prudentielles des établissements financiers* ». L'application de ces principes permettrait de mettre fin aux activités

## OÙ VONT LES PROFITS DES ENTREPRISES ?

La déréglementation financière engagée depuis 1970 dans le monde et relayée en France avec le tournant libéral de 1986 a déclenché la crise et l'entretient, notamment en Europe. La titrisation – le fait de combiner plusieurs crédits dans un nouvel actif financier – a donné lieu à une dispersion des risques dans l'ensemble du système financier, donnant un temps l'illusion de la disparition de ces risques. Cette situation a préparé le quasi-effondrement du système financier et a en définitive tari le crédit. Mais le secteur de la finance a aussi dangereusement déséquilibré la gestion des entreprises en exigeant des taux de rentabilité très élevés (parfois 15 %), qui ont empêché les entreprises d'investir en raison des dividendes versés aux actionnaires. En résumé, la crise a été déclenchée par un monde de la finance soutenu par la déréglementation et porté par des innovations financières opaques, qui ponctionnent une grande partie des richesses de l'économie réelle. Selon Michel Husson, la masse croissante de profits non investis a été principalement distribuée sous forme de revenus financiers, et c'est là que se trouve la source du processus de financiarisation\*. La différence entre le taux de profit et le taux d'investissement est d'ailleurs un bon indicateur du degré de financiarisation. Les économistes s'accordent à penser que la finance est utile pour fournir des liquidités à l'économie réelle ou quand certains produits dérivés permettent de s'assurer contre des risques. Elle ne l'est plus, en revanche, quand les profits dégagés servent à alimenter des fonds spéculatifs et n'ont aucune répercussion sur l'économie réelle. La transition écologique de l'économie passe inévitablement par le rétablisement de l'investissement et la régulation de la finance.

\* Michel Husson, *La finance et l'économie réelle*, 2009, voir <http://hussonet.free.fr/attacris.pdf>



▲ Plusieurs études montrent que, malgré l'augmentation des profits des entreprises, ces dernières investissent de moins en moins dans l'économie dite réelle.

spéculatives sans rapport avec l'économie réelle. La gestion de la dette publique de la zone euro, en parallèle, n'est pas un problème insoluble. Il faudrait certainement réviser les dettes passées à la baisse dans le cadre d'une négociation globale. Il faudrait aussi sans doute mutualiser les emprunts à venir – probablement sous la forme d'*eurobonds* – et faire en sorte que la BCE puisse racheter massivement les titres émis afin de faire baisser leurs taux d'intérêt réels. Dans les trois cas, cela signifie une **solidarité accrue entre les pays** de la zone euro, ce qui est indispensable au bon fonctionnement d'une zone monétaire intégrée.

Mais fondamentalement, il n'existe que deux grands moyens pour remédier à une insuffisance de la demande : la relance de la consommation et/ou celle de l'investissement. Dans les années 1930, face à une crise d'ampleur comparable, la solution a été trouvée en modifiant au profit des salariés le partage de la valeur ajoutée, selon le modèle de la régulation fordiste : le pouvoir des syndicats avait été renforcé et les revenus de transferts augmentés par le *New Deal*. La consommation était alors lentement répartie, entraînant la relance de la croissance du PIB aux États-Unis ; mais il faudra en fait attendre les investissements liés à la Deuxième Guerre mondiale pour que la croissance redémarre outre-Atlantique. Il faudra en Europe attendre l'après-guerre et la reconstruction pour qu'un régime du même type se mette en place jusqu'au début des années 1980.

Cependant, **il n'est pas souhaitable en raison des contraintes écologiques de relancer la consommation à grande échelle** et dans toutes les parties du monde sans modifier en parallèle radicalement l'offre de biens et de services de manière à produire et à consommer en respectant les seuils de la soutenabilité et le bon fonctionnement des écosystèmes : à cet égard, les chapitres 2, 3 et 4 ont permis de tracer une voie et de désigner les activités dans lesquelles il serait judicieux d'investir. Cette croissance massive de la consommation n'est par ailleurs que peu probable dans les pays dont les ménages sont en moyenne bien équipés – États-Unis et Europe en tête. Ces pays ne pourraient de toute façon faire repartir leur consommation qu'à crédit, ce qui reproduirait la situation de départ. En outre, l'épargne mondiale est désormais passée pour l'essentiel chez les pays émergents, Chine en tête : ces pays sont devenus créditeurs de l'Europe et des États-Unis, dont ils ont nourri la croissance à crédit jusqu'à la crise. Ce sont donc eux qui disposent éventuellement des moyens de relever leur consommation intérieure. Pour les pays anciennement industrialisés, la sortie de crise, qui appelle la créa-

tion d'un nouveau modèle de régulation économique, devra donc s'appuyer principalement sur l'investissement et non sur la relance de la consommation.

## DES PLANS DE RELANCE « VERTS » ?

La question du financement de la transition écologique<sup>137</sup> est récurrente. Comment, dans un pays endetté, à l'emploi morose, peut-on trouver les finances suffisantes pour les réformes ? Des investissements majeurs sont indispensables à la transition écologique.

De fait, suite à la crise, un certain nombre de **plans de relance « verte »** ont été mis en œuvre ou projetés. Mais en pratique, les plans de relance « verts » qui ont été décidés début 2009 et qui ont apporté près de 2 800 milliards à l'économie mondiale – surtout financés par emprunt – portaient essentiellement sur la dimension énergétique ou la lutte contre la pollution<sup>138</sup> : sur le total des 432 milliards de dollars, plus de 287 milliards ont été consacrés aux actions d'efficacité énergétique et à la recherche et développement ; 101 milliards ont été alloués à la gestion des déchets, de l'eau et au traitement de la pollution, et environ 43 milliards ont alimenté l'essor des énergies renouvelables et la capture-stockage du CO<sub>2</sub>. Autant de financements consacrés à la production de nouvelles technologies dite « propres », à la production d'énergie renouvelables et à la construction de logements passifs ainsi qu'au développement de l'agriculture biologique, sans prendre en compte la nécessaire préservation des écosystèmes et de leurs fonctionnalités. La dimension de la biodiversité a été oubliée, non pas pour sa seule protection, **mais pour la mise en conformité de l'appareil productif industriel avec les écosystèmes**. Ces scénarios pâtissaient clairement du manque de garanties scientifiques. De tels montants investis auraient du faire progresser les métiers de l'ingénierie écologique, de la restauration des écosystèmes, et permettre à des biologistes et écologues de trouver du travail au sein des entreprises. Les métiers de la biodiversité ne demandent qu'à émerger<sup>139</sup>. Ce constat confirme la difficulté liée au modèle de développement puisque la plupart des investissements s'attachent à perpétuer ce modèle et ses logiques.

**137** Collectif, coordonné par Geneviève Azam, avec la collaboration de Maxime Combes, Jean Gadrey et Jean-Marie Harribey, *Financement de la transition écologique : nos analyses et propositions, contribution à la consultation publique sur le financement de la transition écologique*, 2014, par Attac France, voir <https://france.attac.org/IMG/pdf/attaclivreblancv1.pdf>

**138** *A Climate for recovery*, HSBC, 2009.

**139** Voir <http://metiers-biodiversite.fr/metiers/fiches>



De plus, après 2009, le souci environnemental a cédé le pas devant les urgences successives de la montée du chômage et des difficultés budgétaires. L'Union européenne s'enferme dans des politiques d'austérité en mettant l'accent sur les politiques structurelles portant sur l'offre, en travaillant en faveur de la baisse des coûts, notamment salariaux, mais néglige l'investissement. **Le pacte européen de croissance décidé en juin 2012 ne porte que sur 120 milliards d'euros**, et sur ce total, 55 milliards correspondent à la reprogrammation de fonds structurels déjà votés. Seuls 10 milliards d'euros seront consacrés à la hausse du capital de la BEI, soit une enveloppe supplémentaire de prêts de 60 milliards d'euros. Quant aux « projets bonds » censés financer des projets d'infrastructure, ils ne portent que sur un montant très limité et visent aussi à financer... des autoroutes. La priorité est pourtant ailleurs. Concrètement, l'Union européenne a abandonné ses ambitions écologiques en l'attente de jours meilleurs.

Signe encourageant, la Commission européenne a récemment publié une communication invitant les acteurs à investir dans l'infrastructure verte, comprise comme un « réseau constitué de zones naturelles ou semi-naturelles et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique, conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques ». Mais hélas, les arbitrages internes à la Commission dans le cadre des programmes opérationnels 2014-2020 discutés avec les régions infirment cette bonne intention affichée.

L'idée d'une « relance verte » était pourtant la bonne. **L'ampleur de la transition à engager est comparable à l'effort de reconstruction d'après-guerre**, qui a débouché sur les Trente Glorieuses. À combien chiffrer les investissements pour la transition écologique ? Les estimations sont assez convergentes selon les sources : en Europe, il semble qu'il s'agisse de consacrer environ 3 % du PIB continental, soit de 350 à 400 milliards d'euros par an pendant au moins dix ans. La Commission européenne estime à 1,5 % du PIB les investissements nécessaires pour diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme estime qu'il faudrait investir 600 milliards d'euros en France sur huit ans, soit 3,5 % du PIB français. Le rapport Stern chiffre les investissements nécessaires à la lutte contre le changement climatique à 1 % du PIB mondial pendant dix ans, mais Nicolas Stern a depuis affirmé qu'il avait sous-estimé l'importance du réchauffement : ce besoin d'investissement doit donc aussi être

sous-estimé. Le PNUE estime à 2 % du PIB mondial – 1 300 milliards de dollars par an d’ici à 2050 – les investissements totaux nécessaires à la transition vers une économie verte mondiale caractérisée par une faiblesse de l’empreinte carbone et par un emploi efficace des ressources. Dans tous les cas, les sommes à investir sont importantes mais supportables. Le plan Marshall a en effet représenté environ 4 % du PIB européen de 1947 à 1951 : l’investissement à produire serait sans doute plus long, mais représente un effort comparable.



▲ L'économie écologique est bonne pour l'emploi. ©Lionel Pagès

Il faudra, bien entendu, définir de réels critères d'investissement dans la transition écologique. Aujourd'hui, « investissement vert », et « emplois verts » sont des termes le plus souvent employés sans raison. Au sens strict, un investissement vert est celui qui garantit la préservation des écosystèmes et de leurs fonctions dans le temps, et ce pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise ou la collectivité financée. Pour les auteurs du rapport sur le financement de la transition écologique au sein d'Attac, la transition ne pourra être financée qu'à la condition de s'accompagner d'un cadre réglementaire strict définissant ce qui est possible et ce qui ne l'est plus. Ainsi, **les banques publiques ne devront plus pouvoir financer les énergies fossiles**, et des mesures dissuasives devront s'appliquer aux banques privées en la matière. Faute de telles réglementations obligatoires, le financement de la transition consisterait à financer des pollutions, comme c'est le cas aujourd'hui avec le marché du carbone qui s'avère un canal immense de subventions publiques pour les entreprises polluantes. Il faut donc mener des audits des mesures fiscales défavorables à l'environnement<sup>140</sup> et l'évaluation de l'impact environnemental des aides publiques pour définir une réelle politique d'investissement.

Pour Natureparif, **les investissements ne doivent pas uniquement porter sur les aspects énergétiques**. Ils doivent viser la transition écologique au sens large, comme nous l'avons décrit dans les précédents chapitres. Ainsi, dans le secteur de l'aménagement et de la construction, ces investissements doivent porter sur la lutte contre l'imperméabilisation, des architectures écologiques, fondées sur des constructions à faible empreinte écologie et réversibles et pas seulement sur la rénovation thermique. Investir dans une autre agriculture signifie investir dans les principes de l'agroécologie, au-delà de la seule réduction des phytosanitaires. Dans l'industrie, les investissements serviraient à redimensionner, à relocaliser et à restructurer les processus industriels selon la logique de l'économie circulaire. Il en va de même pour le système énergétique et ses réseaux qui doivent passer d'une logique globalisante (un seul monopole énergétique approvisionnant tous les territoires) à des systèmes énergétiques décentralisés pensés localement, en fonction des ressources disponibles à proximité. Ainsi, ces investissements couvriraient à la fois les coûts de changement de processus, d'organisation, mais aussi l'aide à la montée en charge d'une kyrielle de nouvelles activités et de nouveaux marchés pour gérer et restaurer la biodiversité.

---

<sup>140</sup> Collectif, dir. Guillaume Sainteny, *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, CAS, 2011.

## PAROLES D'ACTEURS



## ◀◀ Le green deal, ou la mise en place d'une nouvelle régulation économique

La crise qui s'est ouverte en 2008 résulte de la rencontre de deux crises. Tout d'abord, une crise économique assez classique de surproduction et d'exaspération des inégalités sociales. Ensuite, une crise écologique mondiale qui empêche de résoudre cette première crise comme dans les années 1930, en augmentant la part de la valeur ajoutée destinée aux salariés, car cela reviendrait à augmenter la pression sur les ressources en relançant la consommation. Il faut en effet répondre à présent à deux contraintes majeures, et répondre à la crise de l'alimentation et de la santé comme à la crise énergétique. Il faut donc mettre en œuvre à la fois une transition alimentaire et une transition énergétique.

Ce constat était partagé jusqu'en 2009. Mais la nécessité de la transition se heurte à plusieurs obstacles. Tout d'abord, la résistance des secteurs traditionnels, dans lesquels les travailleurs ont peur de perdre leurs emplois sans être certains d'en retrouver de nouveaux dans les filières nouvelles – par exemple, celle des énergies renouvelables. Ensuite, l'insuffisance des financements publics nécessaires à la transition dans le contexte d'une crise des dettes publiques accumulées en raison des impasses du modèle de développement qui a prévalu jusqu'alors. Ce modèle a conduit à des dettes privées massives qui ont en partie été nationalisées : les États n'ont donc plus les moyens de financer la transition.

Face à cela, il faudra sans doute épurer les dettes anciennes en étalant le remboursement sur une très longue période, tout en créant de la monnaie pour financer l'équivalent du plan Marshall : selon ce système, la BEI créerait un fonds qui serait destiné aux autorités publiques nationales et locales pour financer les investissements collectifs, et serait refinancée à 0 % auprès de la BCE. Mais il faudrait pour cela revenir sur un certain nombre de réglementations qui, pour le moment, interdisent de le faire pour des raisons idéologiques. Il faudrait aussi réaffecter un certain nombre de dépenses anti-écologiques, telles que le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, vers l'investissement dans la transition – par exemple pour financer certaines portions du Grand Paris Express. »

**Alain Lipietz,**  
ancien directeur de recherche en économie au CNRS et député européen de 1999 à 2009

## COMMENT FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : CRÉATION MONÉTAIRE ET FISCALITÉ

La transition écologique exige des montants d'investissement nouveaux de l'ordre de 3 % du PIB européen pendant des dizaines d'années. **Investir implique donc de trouver de nouvelles sources de financement.** Ces dernières sont d'une part disponibles au niveau des recettes de l'État à travers les prélèvements obligatoires, d'autre part au sein des entreprises, grâce à une meilleure orientation de leur valeur ajoutée, cela en renforçant l'investissement, en réduisant notamment le poids des dividendes sans pour autant pressurer la masse salariale.

Si le financement privé est nécessaire et souhaitable, il doit être orienté par un engagement de l'État. Ce dernier doit donner des signaux forts par une politique d'investissements et de financements publics, soumise aux règles de sobriété et d'efficacité. Elle suppose notamment la mise en place d'une fiscalité écologique juste, forte et redistributive. Pour Gaël Giraud, économiste au CNRS et à l'École d'économie de Paris, la puissance publique dispose de deux options pour relever ses financements : la création monétaire et la taxation de l'épargne et du patrimoine, qui doivent être combinées. Il insiste sur l'importance d'une **réforme fiscale** large et ambitieuse, comprenant notamment un plafonnement des revenus et une taxation forte du capital. Bien sûr, la grande réforme fiscale qu'appelle de ses vœux Thomas Piketty<sup>141</sup> n'a pas été appliquée, alors qu'elle prônait une véritable révolution fiscale progressive et simplifiée en fonction des revenus. Mais au-delà, une **fiscalité spécifiquement écologique** (augmentation de la Ticpe et/ou taxe carbone, taxes sur l'usage des ressources naturelles) est également nécessaire pour que l'augmentation maîtrisée du prix des énergies fossiles contribue à la diminution de leur consommation et rentabilise les énergies renouvelables. Dans ce cadre, Gaël Giraud considère indispensable de penser des mesures de compensation pour que **le coût de l'ajustement environnemental ne se fasse pas au détriment des ménages les plus précaires**, souvent contraints à l'utilisation de leur véhicule ou habitant dans des logements mal isolés.

Pour autant, les prélèvements obligatoires ne pourront pas tout financer, cela d'autant plus que le niveau de prélèvement est déjà

---

141 Camille Landais, Thomas Piketti, Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, Seuil, 2011.

très élevé en France, à tel point que les augmentations récentes d'impôts n'ont pas permis de récolter les recettes fiscales qu'en attendait le gouvernement. Assurer un investissement collectif d'une ampleur comparable à celle du plan Marshall oblige à mettre en place des moyens de financement spécifiques et exceptionnels en recourant à la **création monétaire**, qui est depuis les années 1970 devenue un monopole des banques privées.

Le principe proposé consiste à **créer des crédits spéciaux uniquement consacrés à la transition écologique et à émettre en échange de la monnaie**. Les ratios d'endettement et de déficit public maximum autorisés par les autorités européennes ne porteraient pas sur cette partie de l'endettement public. Il faudrait pour cela revoir le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), qui interdit tout déficit structurel public au-delà de 0,5 % et qui ne distingue pas actuellement les dépenses d'investissement des dépenses de fonctionnement des États. **Les investissements propres à la transition écologique seraient portés par la BEI au niveau européen**. Celle-ci se refinancerait à taux zéro ou très réduit auprès de la BCE pour l'ensemble des crédits qu'elle accorderait au titre de cette transition. Les crédits seraient distribués par l'intermédiaire d'agences publiques spécialisées déjà existantes ou à créer dans les différents pays de l'Union. La Banque publique d'investissement pourrait en être chargée en France.

Ces agences nationales permettraient ainsi aux autorités publiques de se financer à taux très faible pour investir dans la transition écologique. En France, la Banque publique d'investissement financerait ainsi l'État ou les collectivités, mais aussi les banques privées qui distribueraient des crédits dédiés à la transition écologique aux particuliers, aux entreprises, aux exploitations agricoles, etc. Il faut noter que l'article 123-2 du traité de Lisbonne autorise déjà les établissements publics de crédits à se refinancer au même taux que les banques privées – ce taux étant depuis novembre 2013 de 0,25 %. Il n'est donc pas certain qu'il faille absolument renégocier les traités européens pour mettre en place un dispositif de ce type.

Après concertation avec la société civile, **les Parlements européens et nationaux décideraient de l'ensemble des investissements susceptibles d'être financés** par les emprunts spécifiques « transition écologique ». Il s'agirait principalement de la construction et de la rénovation de logements, des investissements sur le système énergétique, du déploiement des infrastructures de biodiversité et

des efforts de formation nécessaires, par exemple, à la reconversion de l'agriculture. Mais les investissements dans la restructuration et l'adaptation des systèmes industriels pourraient aussi être concernés. Les investissements seraient donc réalisés par l'État, les collectivités locales, le secteur privé et les particuliers.

Ce système permet de financer par subvention publique indirecte les investissements ne possédant pas de rentabilité marchande mais pourtant indispensables au fonctionnement des écosystèmes sur lesquels repose l'activité économique, tels que les investissements dans les infrastructures écologiques. Il permettrait surtout de **financer les investissements à faible rentabilité et dont la réalisation est conditionnée par le niveau des taux d'intérêt** : il en va ainsi, par exemple, des opérations d'amélioration énergétique du bâti, qui se remboursent à partir des économies réalisées sur les consommations d'énergie parfois sur une durée de vingt ans. L'avantage des financements publics est ici décisif : les institutions financières privées sont en effet soumises à des impératifs de rentabilité tels qu'ils les empêchent de financer les investissements à faible rendement financier intrinsèque.

Il est donc possible de créer de la monnaie pour financer un « plan Marshall » pour la transition écologique, en Europe comme ailleurs. La création monétaire peut faire planer le spectre de l'inflation, mais ce risque est très relatif car les masses monétaires à concevoir sont modestes par rapport à ce que les périodes récentes ont connu et, surtout, parce que des productions nouvelles viendraient en contrepartie des moyens de paiement créés. La création monétaire était en effet très forte jusqu'en 2008, mais les liquidités mises en circulation étaient alors en partie utilisées par les acteurs financiers pour nourrir les bulles spéculatives, notamment la bulle immobilière. Ainsi, le taux de croissance de la masse monétaire dans la zone euro avoisinait 12 % en 2007, contre les 4,5 % alors en principe tolérés par la BCE. La création monétaire a avoisiné en 2013 un taux de 3 % suite à la crise économique, c'est-à-dire à la baisse de demande de crédit de la part des entreprises. Il n'est en rien certain que la création monétaire qu'impliquerait le régime d'investissement renforcé nécessaire à la transition écologique soit supérieure à celle qui prévalait avant le déclenchement de la crise financière, surtout si les phénomènes de bulle spéculative sont endigués grâce à un encadrement solide des dérives de la finance. **L'objectif consiste à consacrer la création monétaire centrale et bancaire au financement de l'économie réelle.**



▲ La finance doit servir l'économie réelle et sa conversion vers des activités respectueuses des humains et de la nature. ©Lionel Pagès

Bien entendu, il faudra dans le même temps réorienter une part des dépenses courantes et des investissements écologiquement néfastes qui sont encore nombreux et souvent cofinancés par la BEI et les États : aéroports, industries extractives, exploitation d'hydrocarbures, etc., mais aussi supprimer les subventions qui nuisent à la biodiversité et à la sobriété énergétique, et créer une fiscalité écologique faisant muter l'assiette des impôts depuis le travail vers les ressources renouvelables et non renouvelables.



L'État explore ainsi les possibilités de redéploiement des ressources disponibles, même en l'absence de moyens de financement supplémentaires. Coordonné par Dominique Dron, le *Livre blanc sur le financement écologique* rédigé en 2013 par le Commissariat général au développement durable et la Direction générale du Trésor propose quatre principes, 14 recommandations et 63 mesures pour mobiliser les capitaux. Car en l'état actuel, « *les états n'ont ni la vocation ni la capacité, à eux seuls, d'assurer financièrement la transition écologique*, prévient le rapport, ajoutant *qu'il s'agit donc avant tout d'orienter les choix d'investissement, de consommation et d'épargne des acteurs économiques (ménages et entreprises) dans un sens favorable à la préservation de l'environnement* ».

Il ne faut pas non plus perdre de vue que, dans un certain nombre de cas, la transition fournit des opportunités financières en conduisant à des économies pour les budgets publics. C'est notamment le cas de nombreuses dépenses de santé qui seraient réduites si l'état de l'environnement s'améliorait : en 2012, le budget consacré au diabète par la Sécurité sociale dépassait en France 16 milliards d'euros. Modifier les habitudes alimentaires pour manger moins sucré et moins gras affecte donc positivement les comptes publics. Mais surtout, **la réalisation de forts investissements réduirait le chômage** et permettrait ainsi de rééquilibrer les comptes des caisses d'assurance chômage, de sécurité sociale et de retraite. Travailler pour la transition écologique concourrait donc par effet induit à la restauration des comptes publics.

Reste à évoquer une question de taille : la relance massive de l'investissement ne risque-t-elle pas de susciter une croissance importante du PIB, qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait – via la relance de la consommation consécutive à la hausse des revenus – une incidence forte sur les prélèvements de ressources ? Il faut ici prendre en compte le fait que les investissements de la transition écologique seront, pour l'essentiel, moins rentables que ne le sont actuellement les placements financiers. Il s'agit donc d'un bouleversement de la logique d'investissement, qui n'engendrera par forcément une hausse de la plus-value aussi spectaculaire que celle des Trente Glorieuses du fait que les investissements seront concentrés, pour l'essentiel, dans des secteurs à faible productivité du travail. La hausse des revenus réels devrait donc être modérée et consécutive avant tout à la résorption du chômage, et non à la poursuite des gains de productivité – qui, de toute façon, sont déjà en recul dans les pays anciennement industrialisés. L'un

## FINANCEMENT DE LA TRANSITION : DEUX EXEMPLES VENUS D'ALLEMAGNE

En Allemagne, depuis la décennie 2000, deux nouvelles sources de financement ont été mises en œuvre afin de conduire la transition énergétique résultant de la décision de sortie du nucléaire. Ces dispositifs préfigurent le rôle que pourraient jouer les établissements publics de crédits qui seraient dédiés à une transition écologique plus large incluant la préservation des écosystèmes et non uniquement la seule énergétique.

D'une part, des soutiens financiers sont accordés par la Banque de développement – Kreditanstalt für Wiederaufbau, équivalent de la CDC en France – qui lance des emprunts obligataires garantis par l'État. Elle refinance les banques locales auprès desquelles les ménages empruntent pour accomplir la rénovation thermique de leur logement, par exemple. Ces investissements sont soumis à des conditions de performance énergétique. En 2010, la Banque de développement allemande a injecté 9 milliards d'euros pour financer l'efficacité énergétique, dont 5 milliards pour la rénovation du bâti ancien. Cela, alors que les banques françaises financent les éco-PTZ sur leurs propres ressources, l'État ne prenant à sa charge que le coût de la bonification du prêt : cela donne à la solution allemande une capacité d'action beaucoup plus importante.

D'autre part, l'Allemagne a mis en place en 2010 un Fonds énergie climat pour récolter les ressources issues de la vente aux enchères des certificats européens d'émission de gaz à effet de serre. La chute du prix de la tonne de carbone sur le marché des certificats en a affaibli la portée, car les deux tiers des fonds prévus manquent. Mais l'effet multiplicateur de crédit a été chiffré à 11 : pour 600 millions de fonds publics injectés, les investissements réalisés ont atteint 6,6 milliards d'euros. Pour un euro d'argent public injecté dans la rénovation thermique, l'État a récupéré entre 2 et 4 euros en impôts supplémentaires et en coûts évités en matière d'indemnisation du chômage et autres impacts négatifs.

des moteurs de la hausse du PIB serait ainsi bloqué. Il est probable en tout état de cause qu'il faille inventer un nouveau régime macroéconomique, dans lequel une très faible croissance – voire une croissance réelle nulle – serait obtenue grâce à un modèle extensif et non plus intensif en travail. **Il s'agirait d'un nouveau régime de régulation globale.** C'est ce que propose Tim Jackson, qui avance un modèle macroéconomique nouveau, tenant compte à la fois des limites en ressources, des modalités nouvelles d'investissement et de la nécessité de contenir le PIB.

## PAROLES D'ACTEURS



### « Les innovations monétaires font partie des nouveaux outils de régulation »

Les monnaies complémentaires pourraient constituer un nouveau progrès en matière de transition écologique.

Car ce ne sont pas les idées techniques qui manquent, mais les moyens de dépasser une vision punitive de la transition écologique qui s'abattraît sur les citoyens. Les outils de régulation ne doivent pas oublier les impératifs de justice et d'inclusion sociale. L'acceptation des réformes sera d'autant plus forte que la participation des citoyens, au-delà des réformes technologiques, sera forte.

Que faire pour obtenir cette adhésion ? Une part des solutions vient d'en bas, mais ces pratiques risquent de s'épuiser si elles ne s'organisent pas autour d'outils. Du point de vue sociologique, les monnaies locales apparaissent comme un moyen d'inclure et impliquer les citoyens dans les processus de transformation sociale et écologique et comme un moyen de s'adapter à la diversité des situations dans les différentes sociétés et au sein des différentes sociétés. Elles apparaissent aussi comme un moyen pour que les sociétés locales trouvent elles-mêmes des réponses, en levant un certain nombre d'obstacles pour que les collectivités et les associations puissent s'emparer de la transition écologique, tout en renforçant la résilience des territoires, en valorisant les ressources locales et en mettant en valeur la diversité des situations concrètes.

Ces monnaies permettent aussi de démocratiser l'économie, dans la logique de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, les banques de temps mettent en œuvre une unité qui est l'heure de travail, quelle que soit la nature du service échangé. De nombreuses cartes de fidélité permettent d'échanger des services et biens verts. Les cartes Carbone ont été discutées par des chercheurs britanniques depuis les années 1990, mais n'ont pas encore été mises en pratique. De nombreuses initiatives, telles que les monnaies locales interentreprises, permettent de vivifier les échanges locaux et de favoriser les réseaux de PME. Les monnaies qui rencontrent le succès sont celles qui ont le plus été portées par la participation citoyenne en amont. Ce ne sont pas des solutions miracles mais des pratiques locales organisées en dehors des circuits économiques classiques.

Les monnaies complémentaires constituent un instrument généralement peu connu mais dont l'usage commence à se déployer en Europe et ailleurs. Elles visent à réarticuler les échanges locaux et la monnaie, en l'occurrence échangeable seulement contre des biens et des services produits localement par les personnes et les agents économiques qui les acceptent. En complément des monnaies nationales et internationales, elles peuvent ainsi favoriser l'émergence d'économies locales. Conçues spécifiquement pour un territoire donné, elles permettent de remettre au travail des personnes éloignées de l'emploi dans le secteur traditionnel, mais aussi de répondre à des besoins sociaux insatisfaits ou de favoriser l'innovation écologique. Les monnaies complémentaires joueraient donc un rôle important dans le cadre de la transition écologique.

Certaines de ces monnaies sont loin d'être anecdotiques. On compte 73 Regios en Allemagne, où le système est en expansion. En Suisse, le Wir existe depuis 1934. Il forme une monnaie interentreprises qui regroupe quelque 60 000 PME à travers le pays. Les entreprises y ont notamment recours lorsque l'activité se ralentit, ce qui lui donne une fonction contra-cyclique en permettant aux acteurs de régler et de voir leurs factures payées lorsque le crédit se fait rare en francs suisses. Une banque coopérative organise la compensation et propose des services complémentaires. Les comptes en Wir ne possèdent pas de taux d'intérêt et la monnaie stimule les échanges directs entre les entreprises coopérant au sein du système. Le RES fonctionne sur le même modèle en Belgique.

Les Systèmes d'échanges locaux (SEL) existant dans les pays francophones et anglo-saxons reposent quant à eux sur une unité de compte généralement égale à une heure de travail. Les crédits SEL sont attribués lorsqu'un service est rendu et sont débités lorsqu'un service est consommé. Ces systèmes favorisent des services à fort contenu social dans les régions où la quantité de monnaie nationale est insuffisante pour permettre d'organiser leurs échanges.

Les monnaies complémentaires peuvent être dédiées plus spécifiquement à la mise en place d'une économie soutenable. Le SOL français a été créé à l'initiative d'acteurs de l'économie sociale pour développer les échanges éthiques et écologiques. L'expérience est menée depuis 2007 dans cinq régions. Distribués sous la forme de

points de fidélité, les SOL « coopération » incitent aux achats de produits de l'économie solidaire et écologique. Les SOL « engagement » sont acquis au travers d'activités d'utilité collective. Les collectivités distribuent aussi des SOL « affectés » dans le cadre de certaines politiques sociales. Les SOL peuvent être dépensés auprès des magasins participant au réseau. À Rotterdam, les NU-Spaarpas ont un temps poursuivi le même type d'objectifs. Ces systèmes restent toutefois à pérenniser pour être viable sur la durée, car ils restent souvent dépendants de fonds publics, contrairement aux systèmes conçus sur une base strictement coopérative, tels que celui du Wir. »

Wojtek Kalinowski, Institut Veblen  
pour les réformes économiques

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE VA-T-ELLE CRÉER DES EMPLOIS ?

Les travaux et études sur la question de la transition écologique et de l'emploi sont moins convergents que les évaluations portant sur les investissements nécessaires. **Depuis 2007, les rapports et études se sont multipliés au niveau mondial, européen et français.** Selon le deuxième bilan tracé en 2012 par l'Initiative Emplois verts du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), par l'Organisation internationale du travail (OIT), par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et par la Confédération syndicale internationale (CSI), l'emploi concourant à l'écologisation de l'économie représente déjà des dizaines de millions de postes au niveau mondial, et une orientation écologique des politiques publiques créerait de 15 à 60 millions d'emplois dans le monde. Les secteurs les plus concernés sont l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'énergie, l'industrie manufacturière, le recyclage, la construction et les transports, qui emploient 1,5 milliard de personnes au monde – soit la moitié de la force de travail mondiale.

De multiples études d'origines variées tendent à affirmer le potentiel de création d'emplois verts ou de « verdissement » des emplois existants. Le sens à accorder à la notion « d'emplois verts » est difficile à cerner. Le plus souvent, les études conduites portent sur le développement des écotecnologies, c'est-à-dire des technologies moins polluantes ou plus efficaces en termes d'utilisation de ressources ou d'énergies. Les emplois verts sont alors ceux des secteurs de l'énergie renouvelable, de la chimie verte, etc. Ces

résultats peuvent sembler encourageants ; mais à l'instar des investissements verts et des plans de relance « verts », les amalgames demeurent et il est sans doute préférable de chiffrer les évolutions d'effectifs dans les différents secteurs de l'économie.

Globalement, **toutes les études disponibles montrent que la transition écologique crée de l'emploi**, puisque la transition écologique remplace du capital (ressources naturelles et énergie) par du travail. Ainsi, la généralisation des transports en commun en Europe détruirait 4,5 millions d'emplois dans les transports individuels et créerait 8 millions d'emplois dans les transports collectifs. Dans ce cas, le principe est celui de la transformation du travail caché (trajets effectués gratuitement par les salariés) par un travail rémunéré (salariat des professionnels du transport collectif). Par ailleurs, selon une étude du Boston consultant group commandée par le ministère de l'Écologie, la mise en œuvre intégrale du Grenelle de l'environnement engendrerait 600 000 emplois nouveaux en France de 2009 à 2020.

En matière de transition énergétique, le Cired (Centre international de recherches sur l'environnement et le développement) a calculé les impacts globaux du scénario Négawatt<sup>142</sup>, qui table sur une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 tout en organisant une sortie progressive du nucléaire. **Les emplois nets qui seraient créés en France si le scénario Négawatt** était appliqué seraient au nombre de 235 000 en 2020, de 439 000 en 2025 et de 632 000 en 2030 par rapport au scénario tendanciel de l'économie, à condition que la moitié des investissements soient financés par emprunt afin de ne pas trop peser sur la consommation, donc sur l'emploi global. Les impacts varient selon les secteurs. La rénovation des bâtiments fournirait un nombre supérieur d'emplois à celui qui serait détruit dans le secteur du bâtiment neuf. Les transports perdraient globalement des emplois, alors que le secteur des énergies renouvelables en fournirait 335 000 en 2030. L'effet induit de la transition énergétique serait très important : le pouvoir d'achat final des consommateurs serait en effet augmenté de façon importante du fait des économies d'énergie réalisées, qui impliqueraient aussi une diminution du déficit commercial énergétique français.

Il est plus difficile de chiffrer l'impact de la transition alimentaire, qui serait pourvoyeuse d'emplois, notamment agricoles. Les véritables

---

<sup>142</sup> Philippe Quirion, *L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France, une analyse input-output du scénario négaWatt*, Cired, 2013, voir [www.negawatt.org/telechargement/Etude%20deco/Etude\\_P.Quirion\\_Emplois%20et%20scenarios%20negaWatt\\_28-03-2013.pdf](http://www.negawatt.org/telechargement/Etude%20deco/Etude_P.Quirion_Emplois%20et%20scenarios%20negaWatt_28-03-2013.pdf)

études économiques n'existent pas encore. L'agence Bio estime que **l'agriculture biologique, à production égale, fournit de 20 à 30 % d'emplois supplémentaires** par rapport à l'agriculture industrielle. Terre de liens Normandie évalue à 600 000 le nombre d'emplois qui seraient créés en France si l'ensemble de la population se nourrissait en alimentation biologique et locale. Par ailleurs, la modification des régimes alimentaires et des habitudes de consommation détruirait certainement une partie des emplois de la filière agro-alimentaire (fabrication de plats préparés) au profit de la préparation des repas à domicile, mais également de la restauration collective et classique. Or, la restauration est moins productive que les processus industriels. L'impact sur l'emploi devrait donc être positif. Il en va de même pour la logistique alimentaire de proximité, moins centralisée que le système actuel, qui fait appel à de très vastes plateformes telles que les Marchés d'intérêt national.

Il n'existe pas non plus de prospective nationale sur l'impact des métiers directement liés à la gestion et à la restauration de la biodiversité. Un rapport du Centre d'études pour l'emploi établit qu'en Île-de-France, plus de 5 000 emplois sont directement dédiés à la biodiversité ou participent à la prise en compte de la biodiversité dans d'autres secteurs – soit environ un emploi sur 1 000 dans la région. Selon l'Aten, le secteur de la biodiversité et des services écologiques mobilise plus de 22 000 emplois en France en 2012 et devrait atteindre 40 000 emplois en 2020. Ce type d'emplois serait plus abondant dans le cadre d'une transition écologique, mais ne constituerait pas en tout état de cause un secteur massif d'offres d'emploi à l'échelle de l'économie. Enfin, les secteurs de la réparation, de l'entretien, de la location, seraient favorisés par la conversion écologique de l'économie, sans pour autant que des études n'aient réellement cherché à chiffrer cet impact. Quoi qu'il en soit, les emplois qui seraient favorisés par la transition écologique, dans leur immense majorité, seraient attachés aux territoires et donc non délocalisables.

La prise en compte de la composante écologique induit une augmentation du besoin en travail. C'est fondamentalement la conséquence de **la diminution de l'intensité en énergie et en matières premières, auquel le travail se substituera en partie**. C'est aussi dû à l'augmentation des besoins permettant d'atteindre des objectifs qualitatifs. Une gestion écologique des espaces verts demande sensiblement plus de main-d'œuvre qu'une gestion classique. Des constats du même type sont effectués pour le bâtiment. Cela rejoint la tendance observée de la diminution des gains de productivité depuis une tren-

## LES EMPLOIS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE ÉTUDE DE NATUREPARIF CONFIRME LE POTENTIEL

En 2009, Natureparif a sollicité le Centre d'études de l'emploi pour mener à bien une étude approfondie sur les emplois ayant un impact positif sur la biodiversité. Au-delà du dénombrement des postes déjà occupés, cette étude démontre que l'emploi peut être fortement stimulé et transformé par des chocs politiques qui modifient l'orientation des pratiques.

Un outil de simulation prospective (Spider) a permis de mesurer les effets directs de scénarii prospectifs (choc de production, changement de pratiques, etc.) sur les bio-emplois, sur l'emploi induit et sur la création d'emplois, ainsi que d'évaluer un ensemble varié de politiques publiques régionales. L'étude montre que la stratégie qui permettrait effectivement d'engranger un double dividende pour l'emploi et la biodiversité consiste à cibler différemment les actions sur l'offre et sur la demande.

Ces conclusions sont intéressantes pour rassurer et inciter les entreprises et les pouvoirs publics à investir dans les projets d'écoconstruction, afin que ces démarches innovantes se déploient plus largement. Outre le secteur du BTP, les bio-emplois concernent aussi les producteurs de matériaux, (dont les agriculteurs, qui peuvent diversifier leurs activités en produisant des matériaux bio-sourcés en rotation culturales) mais aussi des entreprises innovantes, notamment dans le domaine de l'ingénierie écologique : toitures végétalisées, restauration des sols, etc.

taine d'années dans nos sociétés. Cette tendance est aussi liée avec la montée en puissance des services, qui va se poursuivre pour de nombreuses raisons. Il faudra en effet prendre soin des biens, de l'environnement et des personnes – car notre société vieillit. Or, les gains de productivité sont faibles dans le secteur des services.

## TRAVAILLER MOINS... ET TRAVAILLER TOUS

Dans notre société, certains travaillent beaucoup, voire trop, pendant que d'autres sont au chômage, y compris sur de très longue durée. De telles inégalités sont inacceptables. Par ailleurs, pour la sociologue Dominique Méda, **on constate aujourd'hui en France un véritable malaise au travail bien mis en évidence dans les enquêtes européennes** menées par Eurofound<sup>143</sup>. Les cadences se sont accélérées et les exigences de productivité sont devenues très fortes. Il s'agit là de la rançon des gains de productivité du travail qui ont

143 Dominique Méda et Patricia Vendramin, *Réinventer le travail*, PUF, 2013.



été considérables depuis trente ans (même s'ils tendent à baisser) et qui se sont principalement traduits par une hausse du pouvoir d'achat et de la consommation. Dominique Méda remarque que « *dans un même temps, les chercheurs constatent que les attentes placées sur le travail n'ont jamais été aussi fortes : réalisation de soi, épanouissement... Mais la possibilité d'y faire droit n'a jamais été aussi faible : ces attentes sont déçues du fait de l'intensification et des menaces qui pèsent sur le travail* ». En effet, en parallèle des moyens qu'offrent les nouvelles techniques de management et les technologies de l'information et de la communication, la menace du chômage augmente la pression qui pèse sur les salariés et les travailleurs indépendants.

Dans ce contexte, **la réduction du temps de travail est une solution globale face à la montée du taux de chômage**. Pierre Larrourou, économiste, estime ainsi que jusqu'à deux millions d'emplois pourraient être créés en France si la durée légale du travail passait à 32 heures : autant de « bras » qui pourraient s'investir dans les nouveaux métiers de la transition écologique. Afin de ne pas peser sur les comptes des entreprises, il serait procédé à une baisse des cotisations sociales, le montant total de cotisations étant récupéré grâce à la hausse du nombre d'emplois. Il faudrait aussi jouer sur l'échelle des revenus pour éviter de peser sur les petits salaires. Pour Alain Lipietz, « *il faudrait moduler l'évolution des revenus afin que la baisse des salaires les plus élevés (à proportion de la durée globale de travail) compense le maintien des salaires mensuels les plus modestes* ». Cette réduction serait modulable à la carte selon les entreprises: elle pourrait prendre la forme d'une réduction du temps moyen de travail sur l'année ou sur la vie, y compris au travers d'années sabbatiques. C'est d'ailleurs surtout en agissant sur la durée de travail durant la vie qu'il serait possible d'éviter les conséquences que le passage aux 35 heures hebdomadaires a eu en termes d'intensification des rythmes de travail. Les gains de productivité futurs – s'ils existent, ce qui n'est pas certain – devront ainsi être répartis en faveur de la restauration de la qualité de vie, et non de la fuite en avant productiviste.

Si elle était correctement organisée, la réduction du temps de travail procurerait des emplois – sans pour autant résorber l'intégralité du chômage français – mais **elle redonnerait surtout aux travailleurs une plus grande maîtrise de leur vie**. Car la réduction du temps de travail a aussi un rôle à jouer dans la réinvention de la citoyenneté que suppose la transition écologique. Les citoyens

devront en effet disposer de temps pour participer de façon plus inclusive à la vie publique, que ce soit au niveau de leur collectivité ou de l'État, et pour s'impliquer dans les projets locaux participatifs et coopératifs dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture locale, etc. Il s'agit aussi de pouvoir participer à toutes les activités créant du lien social et permettant de se désinscrire de la société de consommation : activités culturelles, sports ou actions



▲ La transition écologique suppose la création de nouveaux métiers, mais aussi la reconversion de métiers existants vers davantage d'écologie. ©Lionel Pagès

de bénévolat diverses.



#### PAROLES D'ACTEURS

### Retrouver le sens du travail dans le cadre de la reconversion écologique

La question de l'emploi constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la reconversion écologique et plus généralement au traitement de la question écologique. L'approfondissement de la crise économique et sociale ouverte en 2008 a entraîné un recul par rapport à la période précédente : car le débat sur la transition avait beaucoup avancé jusqu'en 2009. Un intérêt commun s'était alors façonné au travers d'une forte convergence des intérêts. Le rapport Stern date de 2006, le Grenelle de l'environnement a été réuni à partir de 2007 et, juste après le déclenchement de la crise, plusieurs gouvernements avaient élaboré des plans de relance verte. On s'accordait sur l'idée qu'il fallait alors à la fois réguler la finance mondiale pour la mettre au service de l'économie réelle et engager la reconversion écologique. La crise est donc apparue comme une occasion de changer de modèle de développement, voire de civilisation. Au niveau européen s'est nouée la Spring Alliance, c'est-à-dire le rassemblement d'acteurs très multiples pour porter cette cause. Le BIT, le Pnué et la CSI ont publié des rapports favorables à une mutation écologique des emplois et de l'économie. Les syndicats, notamment, se sont convertis à cette idée.

Mais malheureusement, à partir de 2009, cette cause commune a été remise en cause par la montée du chômage et de la crise sociale, mais aussi de la crise des dettes souveraines qui a débouché sur l'impossibilité de raisonner au-delà de la croissance et d'adopter à la fois de nouveaux indicateurs de richesse et de nouvelles normes sociales et environnementales encadrant la production. L'écologie apparaît donc à tort, à présent, comme l'ennemie de l'emploi et de la cause sociale. L'idée selon laquelle la crise écologique devra être réglée après la crise sociale s'est installée dans les esprits. De nombreuses voix considèrent que la transformation écologique irait à l'encontre de la justice sociale et de la croissance, alors même que la crise financière tarit les ressources des États. Les travaux existants sur l'impact de la reconversion écologique sur l'emploi ne sont pas clairs. Ils montrent que celle-ci créerait des emplois, mais qu'il y aurait des perdants et des gagnants. Il faudra donc être très attentif à

la temporalité et à la coordination des mesures à prendre. Nous devons être capables de mettre en place les mécanismes de sécurisation nécessaires (qui devront être bien plus puissants que ceux qui existent aujourd'hui) et faire un énorme effort pédagogique pour résoudre à la fois les crises sociales et écologiques, ce qui est la seule perspective collective raisonnable – et enthousiasmante – à moyen terme. »

Dominique Méda,  
philosophe et sociologue

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE : AIDER À LA (RE)CONVERSION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique suppose la création de nouveaux métiers, mais passera aussi par **l'acquisition de compétences dans les secteurs déjà existants**, en passant le plus souvent à des niveaux de qualification plus élevés. Ainsi, les professionnels de la construction mécanique, de l'électricité et de l'électronique passeront de la construction de centrales nucléaires à celle d'éoliennes, ce qui ne modifie pas substantiellement la nature de leur travail. Et les enseignants ne changeront pas non plus de métier si les programmes évoluent en faveur d'une plus grande prise en compte de l'écologie. D'autres évolutions sont plus substantielles. Dans le secteur du bâtiment, le passage de la construction de logements neufs à la rénovation mettra toujours en jeu des savoir-faire de premier et de second œuvre pour faire face à la rénovation massive du parc immobilier, mais il faudra former les travailleurs du bâtiment aux nouvelles techniques de construction écologique, qui évoluent de plus rapidement, et à un travail de détail ; de la même façon, le passage à une agriculture écologique intensive nécessitera des moyens de formation très importants pour acquérir les savoir-faire spécifiques de l'agroécologie. En revanche, de nouveaux métiers sont à créer ou à développer dans le domaine de la gestion ou de la restauration des écosystèmes. Mais les nouveaux métiers sont globalement rares.

Il faut donc adapter les systèmes de formation pour **accompagner le changement du profil des qualifications dans un vaste nombre de métiers**. Cela concerne aussi les métiers d'encadrement, qui devront de plus en plus, quels que soient les secteurs d'activité, prendre en compte les contraintes écologiques. Un avis du Conseil d'orientation pour l'emploi datant de 2010 considère qu'il aurait fallu former des millions de salariés en poste aux nouvelles compétences et aux nouveaux modes d'organisation qu'auraient nécessité les objectifs du Grenelle de l'environnement : en France, 360 000 per-

sonnes devraient par exemple être formées chaque année dans le secteur du bâtiment. Un effort particulier devra être entrepris pour la formation des formateurs et enseignants qui interviennent dans les formations initiales et continues afin de « verdir » leur contenu. Il faudra aussi inventer les moyens de former efficacement le personnel des PME, qui sont les plus nombreuses et qui exigent des moyens d'accompagnement spécifiques.

Pour les personnes qui devront changer de profession, il faudra aussi mettre en œuvre des systèmes solides d'allocations de chômage et de reclassement. Ces mesures devront être pensées et mises en œuvre dans le cadre d'un débat renforcé entre, d'une part, les employeurs et donneurs d'ouvrage et, d'autre part, les organisations de travailleurs, qu'il s'agisse de salariés ou de travailleurs indépendants. Il faut noter que la planification est parfaitement indiquée pour prévoir l'évolution des demandes de qualification et aider à dimensionner les dispositifs de formation à l'avance en fonction des besoins détectés lors de l'élaboration des plans. Enfin, les Régions qui sont compétentes en matière de formation professionnelle, devront intervenir avec l'État et avec les partenaires sociaux pour adapter les dispositifs existants et en créer de nouveaux en fonction des besoins locaux. Plus généralement, les collectivités sont les mieux à même de gérer les ressources humaines sur les territoires, étant proches des entreprises et également susceptibles d'animer le dialogue social territorial.

## UNE ÉCONOMIE REFONDÉE

Globalement, **les gains de productivité seront orientés vers la productivité du capital physique, notamment naturel.** Il s'agit d'un changement de régime d'accumulation : la logique d'investissement devra reconstituer le capital naturel et non pas accumuler le capital sous sa forme financière – l'argent. De façon à favoriser le travail au détriment de l'utilisation non soutenable du capital naturel, une large partie des taxes et cotisations actuellement assises sur le temps de travail sera reportée sur des prélèvements fondés sur l'utilisation des ressources naturelles.

**L'économie vers laquelle se dirige la transition sera moins industrialisée et l'industrie sera différente.** La chimie de synthèse et l'industrie des transports individuels régresseront au profit d'une chimie réellement verte (c'est-à-dire intégrée aux flux de matières des écosystèmes) et d'un secteur de la mobilité orienté vers les

transports sobres et les transports en commun. Le secteur des biens manufacturés sera relocalisé et transformé de façon à produire des biens durables et réparables, privilégiant les matériaux assimilables par les logiques du vivant. Les technologies de l'information évolueront vers des techniques réparables et adaptatives. L'ensemble de l'industrie – et au-delà – devra adopter les principes de l'économie circulaire.

**L'agriculture et la filière agroalimentaire seront bouleversées.** De moins en moins soumise à la logique industrielle, leur part dans l'emploi global augmentera. Les techniques adoptées seront celles de l'agroécologie, qui repose sur la vie du sol, et les interactions entre les organismes cultivés et les milieux. La filière alimentaire abandonnera en grande partie les adjuvants chimiques pour se reconvertir dans le conditionnement biologique, qui les exclut. Elle privilégiera les produits de base prêts à être utilisés dans la préparation des repas. Et la part de la restauration, y compris à domicile, pourrait bien augmenter au détriment des plats cuisinés et des portions individuelles. Les filières adopteront des stratégies pour minimiser les gâchis alimentaires. Les agriculteurs eux-mêmes en seront les premiers récompensés, soumis aujourd'hui à l'utilisation de phytosanitaires.

La nouvelle économie s'appuiera aussi beaucoup sur les **biens collectifs** en raison de la montée en puissance de l'immatériel (économie du savoir) et des interdépendances avec la nature. L'économie des savoirs s'appuiera sur le modèle de l'accès libre, et l'économie réconciliée avec la nature sur la gestion des biens collectifs. Le péril à éviter serait en effet d'obtenir des gains de croissance par le biais des mécanismes de droits de propriété qui seraient déployés par l'intermédiaire des logiques de privatisation et de marchandisation de la nature.

Dans l'économie de la transition, **le taux de profits sera moindre que dans l'économie actuelle**, qui ne comptabilise qu'à la marge les atteintes au capital naturel et humain sur lesquelles s'appuie la logique de l'intérêt. C'est la conséquence logique de la « rémunération » du capital naturel : celle-ci s'effectue en nature, d'une part en adaptant les logiques productives afin de minimiser la part du capital mort, d'autre part en rebasculant vers le travail une part plus importante de la plus-value, puisque la nouvelle économie sera plus riche en travail. Il faudra aussi construire **une économie moins inégalitaire**, car la transition écologique sera d'autant plus socialement

réalisable et acceptable que les efforts sont correctement répartis et que l'on évitera que les plus pauvres en subissent les conséquences.



#### PAROLES D'ACTEURS

### ◀◀ La crise économique a bon dos !

Le 14 septembre 2012, en ouverture de la conférence environnementale, le président de la République a souhaité devant le Cese faire de la France le pays de l'excellence environnementale. Il nous invitait à répondre à l'urgence. Que la question soit abordée sur un plan économique, social ou écologique, elle nous ramène toujours aux écosystèmes et aux humains de s'épanouir dans le respect des règles naturelles. Cette conception presque naïve s'est évanouie sous les assauts d'une modernité s'exonérant des règles naturelles. À ce moment de l'histoire, la prise de conscience est pourtant avérée. Les dirigeants de cette planète sont conscients des limites d'une croissance contre nature. Les engagements de Nagoya et d'Hyderabad en témoignent.

Tout le problème réside donc dans la mise en œuvre de ces engagements. Nous savons faire et nous connaissons les raisons du déclin de la biodiversité. Seule la crise économique bloque. Et elle a bon dos, puisqu'en son nom, d'autres priorités s'imposent alors que la prise en compte de la nature s'inscrit dans une démarche économique durable. Or, il est possible de renflouer l'économie, mais uniquement en renflouant l'environnement. L'attention à la biodiversité est primordiale. Car la biodiversité est un phénomène complexe – plus encore, sans doute, que la question des gaz à effet de serre. Dans ce cadre, chacun de nous peut devenir un acteur essentiel ; et la demande des citoyens, des collectivités et des entreprises est forte.

Dans cette perspective, les associations de défense de la nature et de l'environnement ont un rôle primordial à jouer. Leur histoire leur confère une compétence incontestable. Créées dans les années 1960 et 1970, elles sont passées d'un certain sentimentalisme initial à un professionnalisme reconnu par toute la société. Le Grenelle de l'environnement en est l'une des meilleures illustrations. Il en va de même de la conférence environnementale, portée par les associations. Le lien qu'elles ont forgé avec le patronat, les syndicats, les scientifiques ou les collectivités montre que le tissu s'étoffe.

Ainsi, dès le début du procès de l'*Erika*, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a plaidé pour le principe du préjudice écologique. Il s'agissait de tenter de réparer une injustice, en reconnaissant les impacts sur le vivant lui-même, en dehors des atteintes multiples à l'économie locale. Il fallait que le pollueur ne puisse pas s'exonérer de ses responsabilités à l'égard de cette biodiversité non commerciale. Il fallait donc donner une valeur à ce vivant. Pour répondre au risque de monétisation, la LPO a considéré que le principe d'indemnisation ne devait pas déboucher sur un commerce potentiel. Bernard Chevassus-au-Louis nous a assistés dans cette réflexion complexe. Le tribunal a conclu en première instance, en appel et en cassation à la recevabilité du préjudice écologique.

Ce préjudice a servi les associations de protection de la nature, mais aussi les collectivités locales. Le gouvernement travaille à présent à la reconnaissance législative du préjudice écologique. Le Parlement devrait donc bientôt sanctionner une reconnaissance plus forte des intérêts de la nature et de l'environnement. Mais les atteintes à la biodiversité, y compris illégales, restent nombreuses. Beaucoup sont pointées par la Commission européenne et pourraient entraîner de graves sanctions économiques.

Il reste donc à répondre à l'ambition du président de la République, tout d'abord en faisant preuve d'autorité pour le respect du droit, en accordant les moyens à la nécessaire capacité de répression. Enfin, dès lors que l'on pense à la biodiversité, on pense en termes d'espèces, de stock, de quotas, etc., en oubliant le ressenti d'êtres dont la sensibilité a été reconnue scientifiquement et juridiquement : il s'agit des mammifères, des oiseaux, des batraciens, des reptiles, des poissons et des gastéropodes. Il faut intégrer la notion de bien-être à la défense de la biodiversité. Cela, tant au niveau de l'élevage et de l'abattage. Cela paraît relever de l'élémentaire. Un élémentaire qui aura peut-être du mal à se mettre en œuvre. Mais il faut continuer à se battre pour que la nature soit élevée au rang du sensible et du sujet de droit. »

**Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue  
pour la protection des oiseaux**